

SACCO ET VANZETTI...

Août 1927: depuis six ans déjà deux hommes sont incarcérés, depuis six ans les juges du Massachusetts jouent au jeu odieux et féroce de traîner deux innocents de la prison à la salle d'exécution et de la salle d'exécution à leurs geôles.

Depuis six ans déjà les inquisiteurs d'outre-Atlantique restent muets aux appels de la justice, aux protestations indignées qui émanent de tous les continents.

Jamais la partialité policière n'a atteint un tel degré de mauvaise foi, jamais les méthodes gangstéristes n'ont été pareillement mises à l'honneur par ce qu'on appelle l'ordre public, jamais la férocité d'un système ne s'est imposée avec plus de violence et d'acharnement.

Ce sont les manifestations que l'on réprime par des bombes lacrymogènes, ce sont les témoignages d'un Consulat offrant son alibi, qui sont tenus pour nuls, ce sont les témoins à décharge que l'on jette par les fenêtres des gratte-ciels, c'est enfin la parole du juge Thayer qui couronne cette parodie de procès de son auréole d'avidité sanguinaire:

« *Si ces hommes ne sont pas coupables du crime dont on les accuse, ils sont capables de le commettre de par les idées qu'ils professent* ».

Mais un fait inattendu semble indiscutablement devoir libérer les deux accusés. L'auteur du crime, un co-détenu de Sacco et Vanzetti, en fait l'aveu à ses juges.

Eh bien non, ce n'est pas assez encore et, dans ce printemps de 1927, les protestations venues de tous les points du monde ne réussiront qu'à faire surseoir à leur exécution.

Enfin 23 août 1927, alors que l'opinion mondiale est en sommeil, la nouvelle parvient lapidaire et brutale: Sacco et Vanzetti sont exécutés.

Spontanément une vague de colère soulève le monde, des émeutes éclatent partout: aux U.S.A., en Amérique du Sud, dans tous les ports de l'Univers, des manifestations subites font jaillir les pavés des rues et font entendre, face au crime du Gouvernement américain, le cri de la conscience universelle; à Paris, à l'appel du *Comité de défense sociale*, 200.000 personnes se rendent à Vincennes, les anarchistes italiens à leur tête.

Cependant, à quelques semaines de là, «*L'American Legion*» devait être reçue officiellement. La préfecture fait modifier l'itinéraire qu'elle devait emprunter à la capitale pour éviter le contact avec le Paris du travail. Cependant, elle ne peut prévoir ni empêcher Louis Lecoq, sous un uniforme yankee, de se mêler, au cortège, et lors de la minute de silence au *Soldat Inconnu* de crier par deux fois «*Vive Sacco-Vanzetti!*».

Après 32 ans, ce cri retentit encore, il retentit de la bouche et du cœur de tous ceux qui pensent, de tous ceux pour qui la vie est une lutte pour la liberté de l'individu et pour la fraternité des rapports humains.

Le père de Vanzetti vient de déposer sur la table des lois de l'Etat de Massachusetts une demande de réhabilitation des deux martyrs et la presse de tous les bords s'en fait l'écho. Certains, timidement, en laissant peser le doute sur leur culpabilité, d'autres, en minimisant singulièrement le rôle du «*Comité de Défense*» pour grossir celui de tel parti de masse.

Trente-deux ans suffisent-ils à un Etat pour reconnaître ses crimes et à une magistrature pour s'accuser de ses erreurs judiciaires (le mot est bien faible et déni de justice conviendrait mieux).

Quoi qu'il en soit, pour nous et pour tout homme digne de ce nom, Sacco et Vanzetti sont innocents et les criminels de cette affaire se nomment le juge Thayer et le président Fuller; quoi qu'il en soit, pour nous et pour tout ce qui se revendique d'un minimum d'esprit de justice, Sacco et Vanzetti n'ont pas à être réhabilités, n'ayant jamais été tenus pour coupables.

Cependant nous sommes de tout coeur avec le projet qui vient d'être déposé, quand ce ne serait que pour démasquer les assassins et pour permettre une campagne mondiale qui marquerait le réveil d'une conscience universelle.

Ce serait là une sorte d'héritage moral que Sacco et Vanzetti nous légueraient par-delà la mort.

Maurice LAISANT.